



MOTION de l'intersyndicale de l'Eure du 28 avril 2023

28 avril 2023, journée internationale de mobilisation pour la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses

En se mobilisant contre le projet de loi sur les retraites imposant notamment le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, les travailleurs et travailleuses montrent leur refus d'un travail mortifère source de souffrances. Ils et elles portent en eux le refus d'un travail insoutenable où rien n'est fait pour obliger le patronat et les pouvoirs publics à améliorer les conditions de travail !

Et pour cause : selon l'Insee, parmi les 5% de la population la plus pauvre, 25% des hommes et 13% des femmes sont déjà mortes à 62 ans. Cette mortalité selon l'INSEE avait déjà été multipliée par plus de deux depuis le passage du départ à la retraite de 60 à 62 ans (12% pour les hommes et 5% pour les femmes). Ce chiffre sera porté à 29% si le projet de gouvernement de recul de l'âge légal à 64 ans est mis en œuvre.

Dans une autre analyse de la CNAM de mi-février 2023, la caisse nationale d'assurance maladie confirme que le report de l'âge de départ à la retraite a entraîné une augmentation significative des arrêts de maladie après 60 ans. L'étude montre donc que ce nouveau recul de l'âge de départ à la retraite porté à 64 ans entérinera une nouvelle augmentation des arrêts maladies !

Nous dénonçons l'intox du gouvernement sur les questions de santé et de sécurité au travail.

Le gouvernement nous promet que son projet permettra « d'améliorer la prise en compte de la pénibilité » par l'abaissement de certains seuils et le déplafonnement des points du Compte professionnel de prévention (C2P). Pourtant, c'est ce même gouvernement qui a supprimé, à peine arrivé au pouvoir en 2017, 4 des 10 critères de pénibilité (les postures pénibles, le port de charges lourdes, les vibrations mécaniques et les risques chimiques) initialement censés permettre aux salarié.es exposé.es de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite. Les expositions à des critères de pénibilité engagent la carrière entière des salariés, mais ce sont les dernières années qui sont rendues les plus difficiles et les plus pénibles. Trop de métiers qui sont majoritairement occupés par des femmes ne sont toujours pas pris en compte. Deux années de plus, non merci !

En France, selon une étude de la DARES de 2019, 37% des salariés ne se sentent pas capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite ! **Avec deux ans de plus le pourcentage va exploser !**

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels. En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendants et des auto-entrepreneurs, des travailleurs détachés, des livreurs, chauffeurs et autres travailleurs des plateformes (Uber, Deliveroo, et autres).

Citons seulement les 3 000 décès par an dus à l'amiante.

Ces quelques chiffres rappellent l'hécatombe qui, année après année, décime le monde du travail. Et cela empirera encore si l'on doit travailler plus longtemps alors qu'on est usés par des décennies de boulot ! Les atteintes à la santé mentale sont aussi largement non reconnues.

En Normandie, selon les chiffres de la DREETS, plus de 5 100 travailleurs sont déclarés inaptes chaque année et près de 95% sont licenciés par défaut d'aménagement du poste de travail.

Au niveau national, c'est un travailleur inapte toutes les 2 minutes !

Nous sommes d'autant plus inquiets et opposés à ce report de l'âge de départ à la retraite du fait du manque cruel de médecins du travail, de l'allongement de la durée de convocation aux visites ou encore les visites qui ne sont pas réalisées.

Il y a urgence à imposer un changement radical de politique. Qu'a fait le gouvernement depuis un an ? Où en est le plan de prévention des accidents graves et mortels annoncé en janvier 2022 ?

Puisque dans son allocution du 17 avril, Macron semble découvrir qu'il existe un problème majeur de conditions de travail dans le pays, qu'il rétablisse en premier lieu les CHSCT qu'il a supprimés avec ses ordonnances de 2017 !

Ce qu'exige l'intersyndicale de l'Eure c'est :

- L'abrogation des Ordonnances travail de 2017 et la réinstauration des CHSCT munis de véritables pouvoirs et de moyens !
- La ratification par la France de la convention fondamentale 155 de l'OIT, sur la santé et la sécurité des travailleurs.
- Le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention (Carsat, médecine du travail), ainsi que le renforcement de leurs moyens juridiques d'action.
- Que l'action des services de santé au travail doit être centrée prioritairement sur la prévention des risques professionnels en renforçant leur présence en entreprise.

Face aux multiples infractions patronales au code du travail, notamment en termes de non ou sous-déclaration d'accident de travail, l'impunité des employeurs et des donneurs d'ordre doit enfin être brisée. Il faut des poursuites systématiques et des sanctions exemplaires pour pousser les employeurs à faire de la prévention !

Les accidents du travail, les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

Nous condamnons la simplification à l'extrême et la banalisation des visites médicales dans le cadre d'une inaptitude professionnelle. Cette démarche vise à se débarrasser des salariés les plus usés par le travail et au plus vite.

A l'inverse doivent être portées les conditions d'adaptation du travail à l'homme et non celle du capital dans leur quête de rentabilité à outrance de notre force de travail !

.Ce que revendique l'intersyndicale de l'Eure, c'est l'abrogation de la loi sur les retraites MACRON/BORNE qui va indéniablement réduire l'espérance de vie en bonne santé pour l'ensemble des citoyens par la dégradation de leurs conditions physique et mentale liée à l'allongement de la durée de vie au travail.

Ce que l'intersyndicale de l'Eure exige, c'est la reconnaissance du travail réalisé au quotidien traduit par l'augmentation immédiate des salaires dans le privé et du point d'indice pour les agents de la Fonction Publique, pour bien vivre de son travail et dans son travail !

Évreux, le 28 avril 2023